



## DINB- IDNB Structure de cotisation 2022

<b>Membre retraité</b>	Cotisation DINB <b>Total:</b>	\$ 25.00 <b>\$ 25.00</b>
<b>Membre agréé</b>	Cotisation DINB Cotisation IDCEC (HST# 80996 1717 RT 0001) <b>Total:</b>	\$ 361.73 \$ 6.78 <b>\$ 368.51</b>
<b>Membre agréé non résident</b>	Cotisation DINB <b>Total:</b>	\$ 361.73 <b>\$ 361.73</b>
<b>Member stagiaire</b>	Cotisation DINB Cotisation IDCEC (HST# 80996 1717 RT 0001) <b>Total:</b>	\$ 255.99 \$ 6.78 <b>\$ 262.77</b>
<b>Membre étudiant</b>	Cotisation DINB <b>Total:</b>	\$ 25.00 <b>\$ 25.00</b>

La cotisation annuelle DINB pour les nouveaux membres immatriculés et stagiaires qui se joignent à l'Association en milieu d'année, sera revue au prorata selon l'échéancier suivant;

- |   |      |
|---|------|
| • Premier trimestre (janvier- mars)         | 100% |
| • Deuxième trimestre (avril - juin)         | 75%  |
| • Troisième trimestre (juillet – septembre) | 50%  |
| • Quatrième trimestre (octobre - décembre)  | 25%  |

Si un membre change de catégorie d'adhésion en cours d'année, un crédit équivalent à la cotisation DINB déjà payée sera appliqué envers le paiement de la cotisation de la nouvelle catégorie d'adhésion. Le membre n'aura qu'à payer une partie du montant de la nouvelle cotisation calculé au prorata.

Toute cotisation pour toute catégorie est non remboursable. Aucun remboursement ne sera accordé à un membre qui désire mettre fin à son adhésion.

DINB n'accepte pas les paiements par carte de crédit. Veuillez payer votre cotisation par virement bancaire à [info@aridnb.ca](mailto:info@aridnb.ca) ou envoyez un chèque payable à DINB à : Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick - C.P1541, Fredericton, N.-B. E3B5G2.

Frais additionnels: une pénalité de 50\$ sera ajoutée à votre facture pour toute cotisation de renouvellement reçue après le 31 janvier 2022.